

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt septembre 2016, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Étaient Présents : M. ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie.

Absent : Mme GODIN Sandrine représentée par Mr ANCELIN Olivier
Mr BRISSE Joseph représenté par Mr BLOND Eric

Madame DUCHATEL Valérie est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 6 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- *Achat de miroirs routiers pour revente aux particuliers de la Commune*
- *Choix des entrepreneurs pour le local périscolaire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

2016-17

I – DECISION MODIFICATIVE n°1 AU BP 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, afin de pouvoir procéder à une annulation de titre de l'année 2015 et au paiement de la contribution 2016 au Syndicat des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne, de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

Dépenses de FONCTIONNEMENT :

Chap 67 art 673	Titres annulés (sur ex. antérieurs)	+ 4 541.00€
Chap 65 art 6554	Contribution aux organismes de regroupement	+ 27 710.00€
Chap 011 art 61523	Voies et réseaux	- 32 251.00€

2016-18

II – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE MORVILLERS-GREMEVILLERS-OMECOURT

Le Conseil Municipal,

VU l'Arrêté préfectoral en date du 8 Novembre 2002 portant création du SIRS de Morvillers-Grémévillers-Omécourt

VU la délibération du 10 Mars 2008 portant modification des statuts du SIRS de Morvillers-Grémévillers-Omécourt

VU la délibération du Conseil Syndical du 6 Septembre 2016 portant modification des statuts du SIRS

CONSIDERANT qu'effectivement dorénavant le secrétariat du SIRS de Morvillers-Grémévillers-Omécourt se situe en Mairie de GREMEVILLERS

CONSIDERANT que la Trésorerie se situe dorénavant à FORMERIE

DECIDE, à l'unanimité, à effet au 6 Septembre 2016, d'approuver la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat de Regroupement Scolaire de MORVILLERS-GREMEVILLERS-OMECOURT, comme suit :

Article 3 : Le siège social est fixé à la Mairie de GREMEVILLERS. Les fonctions de receveur du syndicat sont assumées par le receveur de la Trésorerie de FORMERIE.

2016-19

III – ETUDE ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal.

La Commune il y a de cela plusieurs années, avait conclu devant notaire un bail emphytéotique avec Mr Jean BEAUDOIN afin de pouvoir installer une réserve incendie sur une parcelle lui appartenant et étant située à Choqueuse, à hauteur du 1, Route de Picardie. Aujourd'hui la Commune a besoin de faire installer un nouveau transformateur électrique afin de renforcer l'alimentation de Choqueuse, et celui-ci ne peut être installé que sur cette même parcelle.

Le bail convenu à l'époque ne convenant plus pour ce genre d'opération, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient maintenant, d'acquérir définitivement cette parcelle.

Pour ce faire, il informe le Conseil Municipal, qu'à l'époque de la signature du bail emphytéotique avec Mr Jean BEAUDOIN il avait été envisagé de réaliser un échange entre la parcelle, objet du bail et une parcelle communale située entre le 2 et le 4 Rue Alexis Maillot à Choqueuse, celles-ci étant à peu près équivalentes en superficie et en valeur.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord afin de pouvoir proposer aux consorts BEAUDOIN cet échange et dans le cas où ceux-ci seraient d'accord, de pouvoir faire appel à un géomètre afin de faire borner le terrain communal et de signer, devant Notaire, tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cet échange.

2016-20

IV – COMMANDE GROUPEE DE MIROIRS DE CIRCULATION ROUTIERE

VU la demande de plusieurs riverains souhaitant faire l'acquisition à moindre coût de miroirs routiers,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

Décide que l'achat d'un miroir sera proposé aux Administrés de la Commune, et qu'après réponse des personnes intéressées la Commune procédera à la commande groupée afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.

Décide que le prix unitaire sera facturé sous forme de titre de recette à chaque acquéreur.

IV – CHOIX DES ENTREPRENEURS LOCAL PERISCOLAIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal des devis réalisés par des Entrepreneurs dans le cadre de l'aménagement d'un local périscolaire sur le site scolaire de Grémévillers. Il s'agit de transformer l'ancien local des Sapeurs-Pompiers.

Monsieur Le Maire, rappel au Conseil Municipal, que dans le cadre de cette opération, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention) a été accordée par la Préfecture de l'Oise, à hauteur de 45% d'un montant maximum de 35 800€ HT, soit 16 110€ HT.

Après avoir étudié les différentes propositions le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres décide de retenir :

Menuiserie : Ent THIRION	16 138.01€HT	19 365.61€TTC
Maçonnerie : Ent LEMITRE	7 124.25€HT	7 836.67€TTC
Plomberie : Ent COURTOIS	3 672.10€HT	4 406.52€TTC
Electricité : Ent IDELEC	8 309.00€HT	9 970.80€TTC
TOTAL	35 243.36€HT	41 579.60€TTC

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La proposition de chiffrage par le SE60 pour le remplacement des lampes d'éclairage public par des LED
- L'approbation de la modification des statuts du SE60
- Des courriers à adresser à certains particuliers afin de leur demander de procéder à la taille de leurs haies
- La plainte pour dépôt sauvage d'ordures ménagères et de gros électro-ménager à côté de la déchetterie.
- La mise en place des panneaux STOP et des arrêtés qui va intervenir dans les jours à venir
- Vu la vitesse excessive, après discussion et après avoir envisagé plusieurs solutions dont certaines ne sont pas réalisable, le Conseil Municipal décide la création de trois « zones 30 » aux abords des principaux arrêts de car et de l'Ecole afin de garantir la sécurité des enfants. Monsieur le Maire réalisera les Arrêtés de circulation nécessaires et procédera à la commande des panneaux

La séance est close à 23h10.